



Disraeli

SEMAINE DE RELÂCHE 2026

Paroisse
de Disraeli



Samedi 28 février 2026



Spectacle de magie et d'humour
Senteux le pirate
« La dérive hivernale »
13h00 à 14h00
Cabaret des arts

Lundi 2 mars 2026

Patinage libre et hockey libre
Voir horaire Aréna Isothermic

Arcade en réalité virtuelle

9h00 à 9h50
10h00 à 10h50
11h00 à 12h00

*Inscription
obligatoire*

Gymnase Polyvalente de Disraeli

Badminton

13h30 à 16h00
18h30 à 20h30

Gymnase Polyvalente de Disraeli



Dimanche 1er mars 2026



Cinéma du lac
Hola Frida

13h30

Polyvalente de Disraeli

Ateliers
Parents-enfants
de Kary-Bibli

14h45

Bibliothèque



*Inscription
obligatoire*

Mercredi 4 mars 2026



Patinage avec mascottes

10h00 à 12h00

Aréna Isothermic

Concours d'habiletés au hockey
-tirs de précision, course à obstacles, lancer frappé-

13 ans et plus

13h30 à 15h30

Aréna Isothermic

Prix de participation

Jeudi 5 mars 2026

Patinage dans le noir
avec bâtonnets luminescents

10h00 à 12h00

13h00 à 15h00

Aréna Isothermic

Patinage libre et hockey libre

Voir horaire

Aréna Isothermic

Mardi 3 mars 2026

Concours d'habiletés au hockey
-tirs de précision, course à obstacles, lancer frappé-

12 ans et moins

9h30 à 11h30
Aréna Isothermic

*Inscription
obligatoire*



→

Patinage
« Musique Latino »

12h00 à 13h20
Aréna Isothermic

←

Soccer avec Skittles, Cherrios, Ferrari et Slinky

13h30 à 14h20 (5-7 ans)
14h30 à 15h20 (8-11 ans)



Gymnase Polyvalente de Disraeli

Hockey libre
Patinage libre

Voir horaire Aréna Isothermic

Vendredi 6 mars 2026

Patinage libre et hockey libre
Voir horaire Aréna Isothermic

Bingo familial
Carte au coût de 2\$

10h00 à 12h00
Aréna Isothermic



RESTAURANT OUVERT

Jeux gonflables
13h00 à 16h00
Stationnement
Aréna Isothermic



Visite des pompiers
En après-midi
Stationnement Aréna Isothermic



Samedi 7 mars 2026



Activité familiale de Kary-Bibli et ses invités

EDUCAZOO

25 places disponibles

10h15 à 11h00
Bibliothèque

Inscription obligatoire



Polyvalente
de Disraeli

**Pour les inscriptions,
balayez le code :**



Les surcharges s'appliquent pour les municipalités qui ne font pas partie de l'entente loisirs.